

Le Conseil de Prud'hommes annule les sanctions prononcées par Fleury Michon contre 7 salariés pour avoir exercé leur droit de grève !

Le Conseil de prud'hommes de La Roche-sur-Yon a rendu une décision majeure en faveur du droit de grève et des libertés syndicales.

Le jugement annule les avertissements disciplinaires infligés à 7 salariés de Fleury Michon, sanctionnés pour avoir exercé leur droit de grève dans le cadre du mouvement revendicatif sur le travail du samedi, les conditions de travail des salariés le samedi et les salaires.

Le tribunal a affirmé que la grève menée depuis septembre 2023 était légale et fondée sur des « revendications professionnelles bien précises, concrètes, en correspondance avec la réalité du travail dans l'entreprise », notamment :

- La limitation du travail du samedi,
- La majoration des heures travaillées,
- Et l'augmentation générale des salaires.

Le tribunal a reconnu un préjudice moral aux 7 salariés pour avoir été injustement sanctionnés. Il a également reconnu un préjudice pour l'ensemble des travailleurs représentés par la CGT Fleury Michon du fait que les sanctions prononcées ont illégitimement porté atteinte au droit de grève qui s'exerçait dans des conditions normales.

Fleury Michon a voulu faire un exemple en sanctionnant les salariés qui luttent pour leur droit, elle a voulu faire peur aux salariés qui voudraient rejoindre la lutte. Elle a voulu casser la mobilisation.

Ce jugement confirme que le droit de grève est un droit constitutionnel et que les sanctions visant à intimider les salariés mobilisés sont illégales.

Elle marque une étape importante dans la défense des droits des travailleurs et la lutte contre les abus patronaux.

Cette décision est une victoire collective : elle protège les salariés mobilisés, renforce les libertés syndicales et rappelle que la répression patronale n'a pas sa place dans une démocratie sociale. La CGT Fleury Michon réaffirme son engagement aux côtés des travailleurs.

Contact :

CGT Fleury Michon
B.P 40234
85702 Pouzauges

Tel : 02.51.65.87.13 - 06.16.52.73.04

Mail : cgt.fleury.michon@wanadoo.fr

<https://cgtfleurymichon.syndicatcgt.fr>